

Contribution de Vivre et Agir en Maurienne au CPER

Vivre et Agir en Maurienne est une association de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Ce CPER ne nous semble pas à la hauteur des enjeux climatiques à relever au niveau de la région en général et au niveau de la Maurienne en particulier.

1) Le CPER souhaite « améliorer la liaison Lyon-Turin et ses accès français en vue d'une première phase de réalisation ».

Ce projet transforme la vallée de la Maurienne en un vaste chantier qui imperméabilise les sols et détruit des zones agricoles en contradiction avec le SRADDET. Il supprime la zone d'expansion de l'Arc au niveau de Villarodin-Bourget en contradiction avec le PGRI et draine la ressource en eau avec déjà un impact sur 20 sources constaté par TELT, ceci en contradiction avec le SDAGE.

Pour les besoins en matériaux, est envisagée l'ouverture de plusieurs carrières à Saint Martin la Porte, Bramans, Sollières, Villarodin-Bourget, La Chapelle.

Pour le seul tunnel de base, 10 millions de tonnes de CO2 seront émis alors que la cour européenne analyse qu'il faudrait 50 ans pour équilibrer le bilan carbone du tunnel de base. Cette perspective est incompatible avec l'urgence de réduction des gaz à effet de serre qui serait obtenue plus efficacement et plus vite avec l'utilisation de la voie ferrée existante et la création d'une plateforme de chargement à Ambérieu. Cette alternative permettrait de retirer 950 400 poids lourds de la route c'est à dire, les 2/3 du nombre de camions comptés aux 2 tunnels alpins du Fréjus et du Mont Blanc.

2) **Le financement des infrastructures aéroportuaires et le soutien des lignes aériennes contribue à amplifier les nuisances et l'émission de gaz à effet de serre.**

3) **Le fort soutien à l'enneigement artificiel pour la coquette somme de 28 350 000€ sans aucun financement pour les alternatives démontre la volonté de poursuivre dans le « tout ski »,** ce qui a pour corollaire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par la construction de nouveaux lits touristiques et l'extension en altitude des domaines skiabiles.

4) **La volonté de développer la 5G fait l'impasse sur les risques liés aux ondes électromagnétiques.**

5) Concernant le plan régional en faveur des pollinisateurs, on ne trouve aucune mention concernant l'épandage de produits phytosanitaires, principale cause de mortalité des abeilles.

En conclusion, nous estimons les objectifs de ce CPER peu novateurs et nous regrettons que les moyens nécessaires n'aient pas été fournis à l'Autorité Environnementale pour éclairer ce contrat.

Saint Michel de Maurienne, le 5 janvier 2022

Annie Collombet coprésidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Collombet A', with a long horizontal flourish extending to the right.